

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC  
COMTÉ DE SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL, TENUE LE LUNDI 8 JUIN 2009, À LA SALLE DU  
CONSEIL, SITUÉ AU 162, RUE DES JÉSUITES À TADOUSSAC

Étaient présents:           M. Pierre Marquis, maire  
                                  M. Gilbert Perron, conseiller  
                                  Mme Joëlle Pierre, conseillère  
                                  M. Dany Tremblay, conseiller  
                                  Mme Micheline Simard, conseillère

Étaient absents :           M. Bruno Therrien, conseiller  
                                  M. Charles Breton, conseiller

Madame Marie-Claude Guérin, Directrice générale, agissant comme  
secrétaire d'assemblée.

1.    OUVERTURE DE LA RÉUNION (19 HEURES)

Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon  
les délais.

(Rés. 2009-0122)

2.    ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Micheline Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit  
accepté tel que présenté avec le varia modifié en ajoutant l'enseigne  
de la cidrerie.

(Rés. 2009-0123)

3.    ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2009

IL EST PROPOSÉ PAR Joëlle Pierre

APPUYÉ PAR Dany Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal  
de la réunion régulière du 11 mai 2009.

4.    QUESTIONS DU PUBLIC

(Rés. 2009-0124)

5.    COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Dany Tremblay

APPUYÉ PAR Micheline Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les comptes  
suivants soient approuvés pour les chèques numéro 2571 à 2660.

(RÉS. 2009-0125) 6. QUAI DE TADOUSSAC

ATTENDU QUE la population de Tadoussac, via une pétition, s'est prononcée massivement en faveur de la propriété unique de son quai par son gouvernement local soit, la Municipalité de Tadoussac;

ATTENDU QUE le quai est une infrastructure d'une extrême importance pour tous les citoyens et citoyennes de Tadoussac;

ATTENDU QU'il incombe à la Municipalité de veiller à la meilleure utilisation de cet instrument pour le bénéfice de l'entière population;

ATTENDU QUE la Municipalité, dans sa gouvernance, est la plus susceptible de veiller aux meilleurs intérêts des citoyens et citoyennes;

ATTENDU QUE la Municipalité entend respecter intégralement le texte sur lequel s'est prononcé majoritairement la population de Tadoussac;

IL EST PROPOSÉ PAR Joëlle Pierre

APPUYÉ PAR Micheline Simard

Que le Municipalité informe les deux paliers de gouvernement de sa volonté d'acquérir le quai pour le bénéfice de sa communauté et d'en être l'unique acquéreur;

Qu'elle s'engage à mettre sur pied un comité décisionnel, composé de toutes les parties au dossier auquel s'ajoutera un citoyen choisi par le milieu, pour la gestion des activités actuelles pour une période à déterminer, et ce à partir d'orientations formulées et partagées par toutes les parties, la Municipalité conservant le plein contrôle des activités futures;

Que le Gouvernement Fédéral, lors de la cession, fasse en sorte que celle-ci n'entraîne aucune taxe additionnelle présente et future pour les résidents, suite à cette acquisition;

Que le Gouvernement Fédéral s'engage à remettre à neuf le quai pour une durée approximative de trente (30) ans, tel qu'avancé;

Que le fonds de réserve et de prévoyance soit prévu avant la cession du quai, pour les réparations majeures futures au-delà de la période de trente (30) ans, tel qu'avancé;

Que les usagers devront verser des redevances (taxes) annuelles pour les dépenses d'opération annuelles du quai et une contribution au fonds de prévoyance;

Que le Gouvernement Fédéral assume toutes les dépenses liées aux études nécessaires menées par des professionnels ainsi qu'au montage financier, pour la réalisation de cette cession et en assurer sa viabilité.

(RÉS. 2009-0126) 7. **PROJET DE REGROUPEMENT**

Considérant que la municipalité de Baie-Ste-Catherine désire déposer une demande du Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire pour qu'une étude soit réalisée sur la possibilité de regroupement ou d'annexion de territoire de Tadoussac et/ou la Municipalité de Saint-Siméon et ou la Ville de La Malbaie.

Considérant que la municipalité de Baie-Ste-Catherine a démontré un intérêt de regroupement éventuel avec la municipalité de Tadoussac

IL EST PROPOSÉ PAR Micheline Simard

APPUYÉ PAR Dany Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Tadoussac transmette à la municipalité de Baie-Ste-Catherine notre appui en ce qui concerne leur démarche auprès du MAMROT afin qu'une étude soit réalisée sur la possibilité d'annexion.

(RÉS. 2009-0127) 8. **AFFECTATION DES SURPLUS NON AFFECTÉS 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR Dany Tremblay

APPUYÉ PAR Micheline Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Tadoussac procède à l'affectation d'une partie des surplus 2008 de la façon suivante :

Projet urbain : 20 000\$

Embellissement : 15 000\$

Garage : 100 000\$

Élection : 10 000\$

Acquisition du bassin versant : 30 000\$

Quai de Tadoussac : 25 000\$

Dépliant touristique : 5 000\$

Loisir et parc : 5 000\$

Équipement/ travaux de voirie : 5 000\$

Fond de développement touristique : 10 000\$

Relocalisation de l'édifice municipal/services municipaux/CLSC : 32 000\$

**Total : 257 000\$**

(RÉS. 2009-0128) 9. **PAIEMENT , CONSTRUCTION ÉCLAIR INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR Dany Tremblay

APPUYÉ PAR Micheline Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Tadoussac autorise le paiement de la facture de l'entrepreneur Construction Éclair Inc au montant de 25 645.06\$ de la façon suivante :

Surplus affecté promenade : 10 842\$

Surplus non affecté 2008 : 14 803.06\$

(Rés. 2009-0129) 10. **DEMANDE DE SUBVENTION, Corporation de développement touristique de Tadoussac.**

IL EST PROPOSÉ PAR Joëlle Pierre

APPUYÉ PAR Micheline Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité de Tadoussac autorise une subvention au montant de 100\$ pour la réalisation d'une exposition des œuvres de l'artiste photographe Marc Loïselle pendant la saison estivale 2009 à la Marina de Tadoussac.

(Rés. 2009-0130) 11. **ACHAT D'UN SOUFFLEUR À NEIGE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Tadoussac désire se porter acquéreur d'un souffleur à neige.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Tadoussac a reçu deux soumissions :

JA Larue : 149 500.68\$ taxes incluses

Tenco : 100 432.72\$ taxes incluses

IL EST PROPOSÉ PAR Dany Tremblay

APPUYÉ PAR Gilbert Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Tadoussac procède à l'achat d'un souffleur à neige de la compagnie Tenco au montant de 100 432.72\$ taxes incluses (88 976.94\$) et que le tout soit payé à même le surplus non affecté 2008.

(Rés. 2009-0131) 12. **DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN FEU SUR LA PLAGES.**

IL EST PROPOSÉ PAR Joëlle Pierre

APPUYÉ PAR Micheline Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Tadoussac autorise le comité organisateur du bal des finissants de la Polyvalente des Berges dans la nuit du 19 juin au 20 juin 2009 aux conditions suivantes :

- Que l'indice de feu soit au niveau faible;
- Qu'il n'y ait aucune consommation sur la plage dans des contenants de verre;
- Qu'il y ait sur place la présence d'adulte.
- Que le comité organisateur s'engage à effectuer le ramassage et le nettoyage suivant l'événement.

(Rés. 2009-0132) 13. **ENGAGEMENT DU PERSONNEL, SAISON ESTIVALE 2009**

IL EST PROPOSÉ PAR Micheline Simard

APPUYÉ PAR Joëlle Pierre

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE La municipalité de Tadoussac autorise l'embauche des personnes suivantes pour la saison estivale 2009 et que Mme Marie-Claude Guérin soit autorisée à signer tous les documents relatifs aux programmes de subvention.

**Circulation/stationnement/voirie :** Alex Marquis et Sarah Maude Tremblay

**Stationnement Maison du tourisme :** Marie-Michelle Labbé (programme Jeunesse-Canada)

**Poste de traite Chauvin :** Julie Labbé (programme Jeunesse-Canada)

**Prévention incendie :** Pierre Luc Nicolas (programme emplois Été Canada)

**Camp de jour :** Josua Dallaire et Marie-Soleil Gauthier (programme emplois Été Canada)

**Agent de la paix :** Karine Desbiens

(Rés. 2009-0133) 14. **PROJET DE REMISE À NIVEAU DE L'EXPOSITION DU POSTE DE TRAITE CHAUVIN.**

Considérant que la municipalité de Tadoussac désire remettre à niveau l'exposition du Poste de traite Chauvin

Considérant que suite à un appel d'offre public 4 soumissionnaires ont déposés des documents conformes soit :

- Bergeron et Gagnon
- Maelstrom Créatif
- GID
- Atelier Louis Charles Lasnier

IL EST PROPOSÉ PAR Joëlle Pierre

APPUYÉ PAR Micheline Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Tadoussac autorise l'embauche de la firme Maelstrom afin de réaliser le projet de remise à niveau de l'exposition permanente du Poste de traite Chauvin au montant de 152 000\$ taxes incluses et que Mme Marie-Claude Guérin, directrice générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires au dossier.

(Rés. 2009-0134) 15. **EMBAUCHE D'UN POMPIER**

IL EST PROPOSÉ PAR Dany Tremblay

APPUYÉ PAR Gilbert Perron

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité de Tadoussac procède à l'embauche de Sébastien Larouche à titre de pompier. Que la formation, s'il y a lieu, soit assumée par sa municipalité, soit Bergeronnes.

(Rés. 2009-0135) 16. **MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIEUR, LES CONSULTANTS HANSEN ET ASS, RÉFECTION PARTIELLE DE LA RUE DES BOIS FRANCS.**

**Considérant** que la municipalité de Tadoussac projette la réfection d'une partie de la rue Des Bois francs.

**Considérant** que des plans et devis doivent être préparés à cette fin pour aller en appel d'offres pour la réalisation de ces travaux.

**Considérant** qu'il est nécessaire de retenir les services d'une firme d'ingénierie à cette fin.

IL EST PROPOSÉ PAR Micheline Simard

APPUYÉ PAR Dany Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE Monsieur Gilles Filion, ing., de la firme Les Consultants Filion, Hansen & Ass. soit mandaté pour la préparation des plans et devis de ce projet ainsi que pour assister la municipalité dans la réalisation de celui-ci.

(Rés. 2009-0136) 17. **PROGRAMME : FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE RÉFECTION RUE PONT GRAVÉ ET LA DESCENTE DE LA RUE DES BOIS FRANCS.**

**Considérant que** la municipalité projette la réfection de la rue Pont Gravé du fait de la vétusté des infrastructures d'eau potable, d'égout sanitaire et de l'absence de conduite pluviale à cet endroit ainsi que la descente du prolongement de la rue des Bois Francs / vers Pont Gravé.

**Considérant que** le programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec offre du financement pouvant potentiellement s'appliquer à ces travaux.

IL EST PROPOSÉ PAR Dany Tremblay

APPUYÉ PAR Micheline Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Tadoussac fasse une demande d'aide financière au MAMROT pour la réfection de la rue Pont gravé et la descente du prolongement de la rue des Bois Francs à partir du programme «Fonds Chantiers Canada-Québec».

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au MAMROT avec la demande d'inscription à ce programme.

(Rés. 2009-0137) 18. **PRIORISATION DE TRAVAUX; RUE DES BOIS FRANCS , TAXE D'ACCISE FÉDÉRALE SUR L'ESSENCE.**

**Considérant que** la municipalité a déposé à la fin de l'année 2007 une programmation de travaux au MAMROT dans le cadre du programme d'aide financière relative à la taxe d'accise fédérale sur l'essence.

**Considérant que** les projets alors identifiés concernaient

divers travaux.

**Considérant que** le projet de mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable va impliquer la pose d'une conduite principale dans la partie de la rue des Bois Francs entre son intersection avec la rue des Peupliers et l'extrémité sud de cette rue.

**Considérant que** ces travaux vont impliquer l'excavation de la rue et qu'en plus la position des conduites existantes dans cette rue révèle que la pose de la nouvelle conduite va entrer en conflit avec les conduites d'eau potable et d'égout sanitaire existantes et qu'il va falloir en reposer des nouvelles de toutes façons.

**Considérant que** le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire déposé au MAMROT en août 2008 ciblait la réfection de la rue des Bois francs comme la priorité no 1 dans les interventions recommandées à court terme.

**Considérant** les inspections télévisées de la conduite d'égout sanitaire effectuées par la firme spécialisée Veolia et qui montre le mauvais état de la conduite d'égout.

**Considérant** le mauvais état aussi des conduites d'eau potable à cet endroit dont un tronçon a même été abandonné suite à de nombreux bris et les calculs hydrauliques réalisés qui montrent le mauvais état de la conduite en service.

**Considérant** qu'il est nécessaire de confirmer au MAMROT le choix de la municipalité de prioriser ce tronçon pour les travaux effectués avec le support du programme d'aide financière sur la taxe d'accise fédérale.

IL EST PROPOSÉ PAR Dany Tremblay

APPUYÉ PAR Gilbert Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Tadoussac priorise la réfection de la partie sud de la rue des Bois Francs (longueur d'environ 200 mètres) dans la programmation de travaux réalisés avec le financement du programme de la taxe d'accise fédérale sur l'essence.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'analyste du MAMROT responsable du dossier de la municipalité.

(Rés. 2009-0138) 19. **DEMANDE D'APPUI CONCERNANT LA CUEILLETTE COMMERCIALE AU BANC DE MYE DU SECTEUR PETITE BERGERONNES.**

ATTENDU QUE le ministère des Pêches et Océans Canada (MPO) a procédé en 2005 à la fermeture du banc de myes du secteur des Petites Bergeronnes pour 5 ans à cause des permissions qu'il a données pour la cueillette commerciale;

ATTENDU QUE le banc du secteur des Petites Bergeronnes était connu et prisé par les citoyens du secteur ouest de la MRC de la Haute Côte Nord.

ATTENDU QUE des citoyens de Tadoussac, utilisateurs de ce banc de myes ont signé une pétition demandant à la municipalité des Bergeronnes d'intercéder en leur faveur auprès du MPO afin d'interdire la cueillette commerciale au banc de myes des Petites Bergeronnes pour permettre aux cueilleurs sportifs de pratiquer leur activité printanière.

IL EST PROPOSÉ PAR Joëlle Pierre

APPUYÉ PAR Micheline Simard

ET RÉSOLU QUE LA MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC appuie la municipalité des Bergeronnes dans sa démarche auprès du ministère des Pêches et Océans afin qu'il interdise la cueillette commerciale au banc de mye des Petites Bergeronnes,

(Rés. 2009-0139) 20. **RÈGLEMENT NO 253-22**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC  
COMTÉ DE RENÉ LEVESQUE**

**RÈGLEMENT NO 253-22**

---

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 253 RELATIF AU ZONAGE ET AU CAHIER DES SPÉCIFICATIONS POUR AJOUTER UNE CLASSE D'USAGES À LA ZONE 23-CH**

---

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal, tenue le lundi 08 juin 2009, à la salle du conseil, située au 162, rue des Jésuites, à Tadoussac.

**SON HONNEUR LE MAIRE :**

Pierre Marquis

**LES CONSEILLERS :**

M. Gilbert Perron  
Mme Joëlle Pierre  
M. Dany Tremblay  
Mme Micheline Simard

**ATTENDU QUE** la municipalité de Tadoussac est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été régulièrement donné le 9<sup>ième</sup> jour de mars 2009;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Tadoussac désire faire suite à la demande de citoyens;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Micheline simard

**APPUYÉ PAR** Gilbert Perron

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le présent règlement soit

adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

- ARTICLE 1.** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2.** Que soit autorisées les classes d'usages « H-i : Multifamiliale (4 à 6 logements) » et « H-k : Multifamiliale (7 logements et plus) » dans la zone 23-CH.
- ARTICLE 3.** La grille de spécification est modifiée par l'ajout dans la zone 34-H des classes d'usages « H-i : Multifamiliale (4 à 6 logements) » et « H-k : Multifamiliale (7 logements et plus) ». (Annexe A)
- ARTICLE 4.** Que soit spécifiquement autorisé, par l'ajout de la note 3, un maximum de 7 logements dans la classe d'usages H-k : Multifamiliale.
- ARTICLE 5.** Le règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

**ADOPTÉ EN 1<sup>IER</sup> PROJET À TADOUSSAC, CE 14 AVRIL 2009,**

**ADOPTÉ EN 2<sup>IEME</sup> PROJET À TADOUSSAC, CE 11 MAI 2009,**

**ADOPTÉ À TADOUSSAC, CE 8 JUIN 2009,**

---

Pierre Marquis, Maire

---

Marie-Claude Guérin, directeur générale

**CAHIER DES SPÉCIFICATIONS**

**ANNEXE A: RÈGLEMENT DE ZONAGE**

		<b>Numéro de zone</b>				
		21	22	23	24	25
		<b>Dominante</b>	CH	H	CH	H
<b>GROUPE</b>	<b>CLASSE D'USAGES</b>					
<b>HABITATION</b>	H-a ; Unifamiliale isolée	X	X	X	X	X
	H-b ; Unifamiliale jumelée					X
	H-c ; Bifamiliale isolée	X	X	X	X	X
	H-d ; Bifamiliale jumelée					X
	H-e ; Trifamiliale isolée	X		X	X	X
	H-f ; Trifamiliale jumelée					
	H-g ; Habitation collective (maximum 6 chambres)	X		X		
	H-h ; Unifamiliale en rangée (4 à 6 unités)		X	X		
	H-i ; Multifamiliale (4 à 6 logements )		X		X	
	H-j ; Habitation communautaire		X			
	H-k ; Multifamiliale (7 logements et plus)			X		
	H-l ; Maison mobile ou unimodulaire					
	H-m ; Chalet					
<b>COMMERCE ET SERVICE</b>	C-a ; Commerce et service de voisinage				X	
	C-b ; Commerce et service spécialisés					
	C-c ; Commerce et service locaux	X		X		
	C-d ; Commerce et service d'hébergement et de restauration	X	X	X		
	C-e ; Commerce et service régionaux					
<b>PUBLIC ET INSTITUTION</b>	P-a ; Publique et institutionnelle locale	X		X		
	P-b ; Publique et institutionnelle régionale	X		X		
<b>INDUSTRIE</b>	I-a ; Commerce de gros et industrie à incidence faible					
	I-b ; Commerce de gros et industrie à incidence moyenne					
	I-c ; Industrie extractive					
	I-d ; Utilité publique					
<b>RÉCRÉATION</b>	R-a ; Parc et espace vert	X	X	X	X	X
	R-b ; Récréation extensive					
	R-c ; Récréation intensive					
<b>AGRICULTURE</b>	A-a ; Agriculture sans élevage					
	A-b ; Agriculture avec élevage					
	A-c ; Agro-tourisme					
<b>FORÊT</b>	F ; Exploitation forestière					
<b>CONSERVATION</b>	CN ; Conservation du milieu naturel					
	<b>USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ</b>	No 1		No 3		
	<b>USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU</b>		No 2			
	<b>NORME D'IMPLANTATION</b>					
	Hauteur minimale (mètres)	4	4	4	4	4
	Hauteur maximale (mètres)	8	8	8	8	8
	Marge de recul avant (minimale)	3	3	3	3	4
	Marge de recul arrière (minimale)	5	5	5	5	5
	Marge de recul latéral (minimale)	1,5	2	1,5	2	2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	4	4	4	4	4
	Coefficient d'occupation du sol	0,30	0,40	0,30	0,30	0,30
	Rapport plancher / terrain (maximal)	0,60	0,80	0,60	0,60	0,60
	<b>NORME SPÉCIALE</b>					
	Écran - tampon					
	Entreposage extérieur ( type A , B , C , D )					
	Abattage des arbres	X	X	X	X	X
	Enseigne publicitaire					
	Secteur de mouvements de terrain					
	Chambre d'hôte	X	X	X	X	X
	Densité minimale d'occupation					
	<b>AMENDEMENT</b>		X			
	<p>Note 1 : Les kiosques saisonniers sont spécifiquement autorisés.</p> <p>Note 2 : Les motels sont spécifiquement exclus.</p> <p>Note 3 : Est autorisé un maximum de 7 logements dans la classe d'usages H-k : Multifamiliale.</p>					

21. **DOSSIER CCU**
- (Rés. 2009-0140) 21.1 **155 RUE MORIN : CLÔTURE**
- Demande d'installation et de réfection d'une clôture en cour latérale et la pose de garde-corps sur rampe d'accès en cour arrière.
- IL EST PROPOSÉ PAR Dany Tremblay
- APPUYÉ PAR Micheline Simard
- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande conditionnellement à ce que la clôture soit blanche et que les barottins des garde-corps soient travaillés.
- (Rés. 2009-0141) 21.2 **CAFÉ BOHÈME : BOÎTE À MENU**
- Demande d'installation d'une boîte à menu de 0.40 m2 en bois teint et sur socle, en cour avant.
- IL EST PROPOSÉ PAR Joëlle Pierre
- APPUYÉ PAR Dany Tremblay
- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande.
- (Rés. 209-0142) 21.3 **32, RUE FORGERONS NORD : SOLARIUM**
- Demande de construction d'un solarium 3 saisons en cour latérale gauche et à la présentation d'une esquisse.
- IL EST PROPOSÉ PAR Dany Tremblay
- APPUYÉ PAR Micheline Simard
- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande.
- (Rés. 2009-0143) 21.4 **195, DES PIONNIERS : GARDE-CORPS**
- Demande d'installation d'un garde-corps.
- IL EST PROPOSÉ PAR Dany Tremblay
- APPUYÉ PAR Gilbert Perron
- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande conditionnellement à ce que les barottins soient en bois (non contre-plaqué) et travaillés.
- (Rés. 2009-0144) 21.5 **ÉPICERIE CÔTÉ : GARDE-CORPS**
- Demande d'installation du garde-corps du bâtiment principal en bois et avec barottins travaillés.
- IL EST PROPOSÉ PAR Micheline Simard
- APPUYÉ PAR Dany Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande.

(Rés. 2009-0145) 21.6 **117, RUE COUPE DE L'ISLET : PROJET**

Présentation d'un esquisse et plan pour un agrandissement et réfection du bâtiment principal.

IL EST PROPOSÉ PAR Dany Tremblay

APPUYÉ PAR Joëlle Pierre

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande.

(Rés. 2009-0146) 21.7 **ENSEIGNE CIDRERIE PEDNEAULT**

Demande d'installation d'un enseigne de 0.66 mètres carrés en bois peint rouge et lettrage en relief peint doré en cour avant.

IL EST PROPOSÉ PAR Joëlle Pierre

APPUYÉ PAR Micheline Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande.

22. **VARIA**

23. **QUESTIONS DU PUBLIC**

(Rés. 2009-0147) 24. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR Dany Tremblay

APPUYÉ PAR Joëlle Pierre

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 20 heures 45.

---

Pierre Marquis,  
Maire

---

Marie-Claude Guérin  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Marie-Claude Guérin, Directrice générale certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité de Tadoussac.

---

Marie-Claude Guérin  
Directrice Générale